



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Est

*Bureau gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques*

Nos réf. : 41354

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Aix-en-Provence, le **12 SEP. 2024**

DDT Haute-Corse
Service urbanisme

Mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Objet : Avis DGAC sur PC N°02B 328 24 S 0001-Corsica Sole – Tox (2B)

En application du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le dossier de demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçu le 10/09/2024.

Le projet situé lieu-dit Fossatello sur la commune de TOX concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque comprenant une surface d'environ 11 360 m2 de panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement** : N'impacte pas les servitudes
- **Servitudes radioélectriques** : N'impacte pas le PSR
- **Photovoltaïques** : N'impacte pas les installations de l'Aviation-Civile.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE